



**ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES ÉCONOMIQUES,
JURIDIQUES, POLITIQUES ET DE GESTION**

Université Clermont Auvergne

Les obligations de formation

Les obligations de formation

L'autorisation de soutenir sa thèse et la délivrance du diplôme de doctorat sont conditionnés à la **réalisation d'un programme de formation doctorale et l'obtention d'ECTS** :

- 150 ECTS sont attribués pour la rédaction de la thèse et la soutenance
- 30 ECTS sont attribués aux modules complémentaires de formation doctorale

Les doctorants doivent remplir **trois types d'obligation** :

(1) Collège des Ecoles Doctorales
(CED)

- 14 ECTS

(2) Ecole Doctorale SEJPG (ED
SEJPG)

- 16 ECTS

(3) Laboratoires et équipes de
recherche

- Obligation de présence et présentation aux séminaires (voir pages suivantes)

Pour vous inscrire dans une formation soit du CED soit de votre ED, vous devez avoir un compte dans ADUM et avoir procédé à votre inscription administrative annuelle.

1) Collège des école doctorales

Il faut valider 14 crédits ECTS au cours de la formation

Règle générale :

Chaque doctorant doit valider :

3 modules socio-professionnels

- 12 crédits ECTS
- à choisir dans le catalogue des formations professionnelles : <https://ed.uca.fr/modules-socio-professionnels/catalogue>

1 module obligatoire « Éthique de la recherche et Intégrité Scientifique »

- 2 crédits ECTS
- Module SP01

Cas particuliers :

Les étudiants non-francophones ayant un niveau de français entre A0 (débutant complet) et B1 doivent valider obligatoirement en plus du SP01, le module « L'enseignement du français pour les doctorants non francophones (SP02). La validation du module SP02 permet aux doctorants concernés de valider les 3 modules socio-professionnels (soit 12 crédits ECTS).

Les doctorants en contrat doctoral avec une mission d'enseignement doivent valider obligatoirement en plus du SP01 un des deux modules suivants :

- Enseigner à l'Université (SP03)
- Analyse du travail enseignant : procédures et effets (SP04)

2) Ecole doctorale SEJPG

Il faut valider 16 crédits ECTS au cours de la formation

- Chaque doctorant ou doctorante construit son propre parcours de formation.
- Différents modules (conférences, cours,...) sont ainsi proposés chaque année avec un nombre de crédits ECTS associés à chaque fois.
- Une obligation : participer 3 fois à la journée de l'ED (1 par an) dont une fois en présentant un poster.

Maquette des modules de formation de l'ED SEJPG

Module	Nombre de crédits ECTS
Module "Dossier de qualification MCF par le CNU, comités de sélection, job market paper/postdoc	4
Module "Prise de parole en public & media training"	4
Module "Communication scientifique en anglais ou français" et "Test de français"	4
Module « Cours/Méthodologie et data sciences/SIG/R" : formations géomatique SIG + bases de données ; logiciels et méthodologie/courants de recherche	4
Module "Conférences thématiques"	1 ECTS si conférence de 3h ou 2 ECTS si conférence de 6h
Formations « hors catalogue » suivies par le doctorant. Possibilité de suivre sur la base du volontariat des formations auprès d'autres établissements/organismes (cours, écoles d'été, séminaires, colloque...) Chaque demande de validation d'heures de formation hors catalogue sera étudiée par l'école doctorale. La demande de validation accompagnée des justificatifs se fait via ADUM.	Dans la limite de 4 crédits
<u>Module obligatoire : JED « Posters » :</u> 3 Participations à la journée annuelle de l'Ecole Doctorale dont 1 participation en présentant un poster.	8
+ Participation à l'organisation de la journée (sur la base du volontariat)	2

Exceptions

Les doctorants en
CDI (temps
complet)

Les doctorants en
CDD depuis plus de
6 mois (temps
complet)

Les doctorants en
CIFRE

Profession libérales
(temps complet)

Si vous êtes dans l'une de ces situations, l'école doctorale vous demande de valider obligatoirement les formations suivantes au cours de votre thèse :

- 3 journées de l'école doctorale (1 par an) avec une présentation poster
- Validation du module SP01 « Éthique de la recherche et Intégrité Scientifique »
- Une présentation de l'Etat de vos travaux au cours de votre formation (selon votre laboratoire de rattachement)

Afin de justifier de votre emploi, vous devrez fournir à l'école doctorale une copie de votre certificat de travail.

Attention : Cette exception ne s'adresse pas aux doctorants ayant un **contrat doctoral**, un **CDD** ou **CDI à temps partiel**, aux **consultants** et **auto-entrepreneurs**, aux **ATERS**.

Les doctorants en cotutelle internationale de thèse

- Ils peuvent demander des validations de formations suivies au sein de l'université partenaire (si la répartition de leurs obligations de formation dans les deux universités n'est pas explicitement prévue dans leur convention de cotutelle).
- Leur situation sera étudiée au cas par cas par l'école doctorale.

3) Obligations au sein du laboratoire de recherche

a) CERDI



Intitulé	Jour et fréquence	Obligations
Séminaire des doctorants		Une présentation au cours de la thèse en séminaire doctorants + Une présentation en séminaire doctorants pour chaque demande de financement de colloque
Cahier du laboratoire	Lors du dépôt de la thèse	Le doctorant s'engage à remplir le cahier du laboratoire. Il s'agit de mettre en ligne les données utilisées durant la thèse. L'accès à ces données sera réservé aux enseignants ou aux doctorants qui en auront fait la demande auprès de la direction du laboratoire.

b) CleRMA



Intitulé	Fréquence	Présence
Séminaires transversaux CleRMA	Environ 9 séminaires par an	Présence obligatoire
Séminaires d'axes	Environ 8 séminaires par an	Présence obligatoire

Présentations

- 1 présentation en séminaire transversal et 1 présentation en séminaire d'axe de papier souhaitée ou pré-soutenance pendant la durée de la thèse.
- 1 présentation au laboratoire (en séminaire transversal ou d'axe) des papiers présentés à des colloques et financés par le CleRMA.

c) LEO-UCA



Présentation
Une présentation obligatoire des travaux durant les 3 ans

d) CMH



Intitulé	Fréquence	Présence
Colloques organisés par le CMH	Entre 15 et 20 par an	3 par année universitaire
Colloques organisés dans une autre faculté	Plusieurs centaines par an	2 pour toute la durée de la thèse
Séminaires de méthodologie proposés par le CMH	Entre 5 et 10 par an	2 par année universitaire
Enseignements dispensés par les professeurs invités	Entre deux et trois cours de 10 heures par année universitaire	Facultatif

e) TERRITOIRES



Intitulé	Obligations
Séminaire EIDER de l'UMR Territoires (un par mois)	Participation régulière
Présentation des travaux conduits dans le cadre du doctorat	Au moins une présentation des travaux durant les 3 ans dans l'un des séminaires de l'UMR Territoires